

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**

L'an Deux mil Vingt-trois, le 14 décembre, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 07 décembre 2023

Etaient présents : ALGLAVE Florence, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, LIENARD Nathalie, MARIAGE Anne-Sophie, PAW Bernard, PORTEMONT Anne-Sophie, RENARD Delphine, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents : CLIQUET Louis,

Absents excusés : BASOLI Rocco, DANGREAU Pascal,

Excusés avec procuration : DOCHEZ Vincent, GRATTEPANCE Jérôme,

Nombre de membres :

En exercice :	21
Présents :	16
Excusés avec Procuration :	2
Absents excusés :	2
Absents :	1
Votants :	18

Secrétaire de séance : LACHAUSSEE Sandrine

Délibération n° : 2023/41

OBJET : FIXATION DES TARIFS CANTINE – GARDERIE PERISCOLAIRE – ETUDES SURVEILLEES – ACM.

Vu la délibération 2023/32 du 28 septembre 2023 portant fixation des tarifs cantine – garderie périscolaire – études surveillées – ACM

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La garderie périscolaire étant subventionnée par la CAF, il convient de rectifier la délibération susvisée afin de tenir compte du quotient familial pour la tarification.

- La nouvelle tarification des services extra-scolaires proposé est la suivante :

Cantine Scolaire	
Prix du repas pour les élèves habitants Quarouble	4,50 €
Prix du repas pour les élèves <u>n'habitants pas</u> Quarouble (extérieurs)	5,50 €

Garderie Périscolaire	
Prix pour 1 heure	
- Quotient familial < ou = à 369 €	1,80 €
- Quotient familial 370 € à 499 €	2,00 €
- Quotient familial > ou = à 500 €	2,20 €
Prix une demi-heure	
- Quotient familial < ou = à 369 €	0,90 €
- Quotient familial 370 € à 499 €	1,00 €
- Quotient familial > ou = à 500 €	1,10 €
Etudes surveillées	
Prix pour 1 heure	2,20 €

- La tarification pour les accueils de loisirs est la suivante :

Il convient de préciser le mécanisme d'abattement à partir de l'inscription de 3 enfants. Ainsi les familles qui inscrivent 3 enfants aux ACM bénéficient d'un abattement de 10% pour chacun des enfants, sur le tarif de l'inscription (pas pour les repas).

ACM	Tarif journalier normal		Tarif journalier avec abattement de 10%	
	Quarouble	Extérieur	Quarouble	Extérieur
Inscriptions				
- Quotient familial < ou = à 369 €	3,50 €	7,00 €	3,15 €	6,30 €
- Quotient familial 370 € à 499 €	4,20 €	8,40 €	3,78 €	7,56 €
- Quotient familial > ou = à 500 €	4,50 €	9,00 €	4,05 €	8,10 €
Repas	4,50 €	5,50 €	/	/

**Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la nouvelle tarification proposée ci-dessus

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
LACHAUSSEE Sandrine

Lachaussee



Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY

Jean-Luc Delannoy

Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en	
Sous-Préfecture le	21 DE: 2023
Sa Publication sur le site Internet de la ville le	26 DEC. 2023
	Le Maire Jean-Luc DELANNOY